



113879 - Il n'arrivèrent à Mouzdalifa qu'au lever du soleil

question

J'ai fait le pèlerinage cette année en compagnie de mon épouse. Quand les organisateurs du convoi voulurent se rendre à Mouzdalifa, ils interrogèrent tout le monde pour connaître ceux qui voulaient passer la nuit sur place et ceux qui ne le voulaient pas. Quand ils surent qu'il y avait un groupe de pèlerins qui voulaient passer la nuit à Mouzdalifa, ils nous dirent d'attendre que le bus fût disponible. Ce qui fut fait à 22 heures. Nous montâmes à bord et le véhicule se mit en route avec une lenteur telle que nous n'arrivâmes à Mouzdalifa qu'à 07 heures. Devrais-je procéder à un sacrifice pour n'être pas entrée dans Mouzdalifa à temps pour y passer la nuit et prier?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, passer la nuit à Mouzdalifa est un devoir selon la majorité des ulémas. D'autres soutiennent qu'il est un pilier du pèlerinage. Le minimum de temps à y passer fait l'objet d'une divergence de vues: pour les Chafrites et les Hanbalites, le devoir réside dans le fait de se retrouver à Mouzdalifa, ne serait-ce qu'un instant après minuit au cours de la nuit commençant au bout du stationnement à Arafat. Le séjour sur place n'est pas exigé comme condition car il suffit de passer.

Si vous vous étiez retrouvés à l'intérieur de Mouzdalifa, ne serait qu'un instant entre minuit et l'aube, vous vous seriez acquitté de votre devoir. Si vous n'aviez pu arriver à Mouzdalifa en raison de l'embouteillage, vous n'encourez rien car les devoirs s'effacent en cas d'empêchement, d'après cette parole du Très-haut: **Allah n'impose à personne ce qui dépasse ses capacités.** (Coran,2:286).

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Nous n'avons pas pu passer la nuit à Mouzdalifa, faute de place en dehors de la chaussée. Dès lors,**



nous sommes retournés à Mina. Qu'encourons-nous?

Voici: «Si on ne trouve aucune place à Mouzdalifa et si les forces de l'ordre l'empêchent de descendre, l'intéressé n'encourt rien, compte tenu de la parole d'Allah le Transcendant: **Craignez Allah dans la mesure du possible**. Si, en revanche, cela résulte d'une certaine négligence de la part du pèlerin, il aura à procéder à un sacrifice expiatoire en plus du repentir.» Extrait de fatwa Ibn Baz (17/287). Voir la réponse donnée à la question n° [14632](#).

Deuxièmement, vous avez commis une grosse erreur en retardant l'accomplissement de la prière par rapport à son heure car c'est interdit, voire un des péchés majeurs. En effet, Allah Très-haut: **la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés**. (Coran, 4:103). Le Transcendant dit encore: **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition**. (Coran, 19:59).

La Sunna enseigne le retardement de la prière du coucher du soleil pour l'accomplir avec la deuxième prière de la nuit une fois arrivée à Mouzdalifa. Si on craint de rater l'écoulement du temps de la seconde prière avant l'arrivée à Mouzdalifa, on prie comme on peut en cours de route: si on est à pied, on s'arrête pour prier normalement. Si on est sur une monture ou abord d'un véhicule et si on ne peut pas descendre, on prie abord de son véhicule compte tenu de la parole du Très-haut: **Craignez Allah dans la mesure du possible**. (Coran, 64:16).

Celui qui reste à Arafat jusqu'à 22 heures tout en état conscient de l'embouteillage, il vaut mieux qu'il fasse les deux premières prières de la nuit sur place. Ceci s'applique particulièrement à celui qui se trouve en compagnie de femmes qui auraient du mal à descendre en cours de route.

Il s'agit de dire qu'on n'abandonne pas un devoir par souci de se conformer à la Sunna. Votre devoir est de vous repentir devant Allah Très-haut pour avoir retardé la prière. Vous n'avez rien à faire en dehors de ça.

Allah le sait mieux.